

## **En décembre, les enseignantes et les enseignantes-chercheuses travaillent gratuitement !**

En moyenne, dans l'enseignement supérieur, les enseignantes du supérieur gagnent 8 % de moins que les hommes, ce qui revient pour elles à travailler gratuitement un mois complet par an. Cette différence représente plus de 300 € net par mois : un enseignant-chercheur gagne ainsi 4098 € en moyenne par mois contre 3774 € pour une enseignante-chercheuse ; c'est 3668 € en moyenne par mois pour un enseignant contre 3363 € pour une enseignante.

Ces différences s'expliquent notamment par une ségrégation de corps : les femmes sont moins nombreuses dans les corps les mieux rémunérés. Il y a en particulier 29 % de femmes parmi les professeur·es des universités (PU) et 46 % des agrégé·es sont des femmes. Notons également que, même au sein des corps, les femmes occupent majoritairement les premiers grades et ne représentent plus que 20 % des PU de classe exceptionnelle 2<sup>e</sup> échelon et 38 % des agrégé·es classe exceptionnelle.

Alors que le repyramidage des enseignant·es-chercheur·es (EC) est censé permettre un rééquilibrage dans le corps des PU, les résultats pour cette session 2023 montrent que certains établissements ont choisi de promouvoir une minorité de femmes, voire aucune femme du tout.

Le SNESUP-FSU demande que le ministère prenne ses responsabilités et fasse au moins appliquer ses propres lignes directrices de gestion qui indiquent qu'"il convient que les femmes soient mieux représentées dans ces voies de promotion interne que par la voie des concours" - objectif lui-même peu ambitieux lorsque l'on sait que seulement 40 % des promu·es par concours sont des femmes. À ce rythme, sans un volontarisme appuyé, la parité ne sera jamais atteinte, d'autant que les chaires de professeur·e junior·e (CPJ) sont à 75 % occupées par des hommes.

La présentation du bilan du plan national d'action pour l'égalité professionnelle prévue au CSA MESR du 11 décembre et le GT sur le plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes le 13 décembre, sont l'occasion pour le SNESUP-FSU de proposer des actions concrètes pour accélérer le chemin vers l'égalité, comme l'amélioration de l'accès des femmes au corps des PU, aux

fonctions de direction, une refonte du système de mutation prioritaire pour le rendre effectif ou la prise en compte des congés maternité lors de l'examen des dossiers d'évaluation

Concernant les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), si le ministère a tenu son engagement sur la mesure qui a conduit à l'ouverture, demandée depuis de longues années par le SNESUP-FSU, d'un contingent spécifique de CRCT pour les retours de congé maternité, parental ou d'adoption, nous déplorons la faible publicité qui a été faite de ce dispositif aux établissements. La mesure sur les mutations prioritaires a quant à elle été oubliée par le ministère. Le SNESUP-FSU continuera à la porter.

L'égalité entre femmes et hommes passe aussi par l'ouverture d'un plus grand nombre de postes aux concours (notamment PU et Agrégation) qui, en diminuant la pression sur les postes, permettrait à de nombreuses femmes d'accéder au corps des PU. Le SNESUP-FSU réitère donc sa demande d'un plan de recrutement massif de titulaires dans l'ESR. ■

*Paris, le 13 décembre 2023*

**SUIVEZ-NOUS !**



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)

**SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris**  
Tél. : 01 44 79 96 10 – [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)